

22 juin, journée nationale sur le don d'organes

Depuis 2000, le 22 juin est devenu la Journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe, ainsi qu'à la reconnaissance envers les donneurs. Cette journée de mobilisation nationale constitue une occasion privilégiée pour ouvrir le dialogue avec ses proches sur ce sujet essentiel.



Don d'organes : comment ça marche ?

Le don d'organes est un geste de générosité qui sauve des milliers de vies chaque année. En France, nous sommes tous donneurs présumés, sauf si nous exprimons notre opposition de notre vivant. C'est le principe du consentement présumé qui s'applique au don d'organes depuis 1976 et qui a été réaffirmé dans la loi santé de 2017. Lorsque le décès survient dans des conditions propices à la greffe, les proches sont consultés pour vérifier la volonté du défunt. C'est pourquoi il est important de partager sa décision avec son entourage, afin de

faciliter cette démarche.

Chaque jour, une quinzaine de vies sont sauvées grâce aux donateurs. Un donneur peut sauver jusqu'à 7 vies. C'est un geste universel, accessible à tous, quel que soit l'âge ou l'état de santé — à condition d'avoir fait connaître sa volonté.

Sannois : ville ambassadrice du don d'organes

Depuis le 21 mars 2024, Sannois est la première ville du Val-d'Oise à rejoindre le réseau des Villes ambadrices pour le don d'organes. Cet engagement vise à sensibiliser la population, promouvoir la solidarité et encourager les discussions autour de ce sujet vital.

Contact

contact@greffesplus.fr

Infos pratiques

Plus d'informations : <https://greffesplus.fr/>